

Le Chiffre de la semaine : Les violences et agressions représentent 5,8 % des accidents de service

Publié le 22/12/2023 • Par [Claire Boulland](#) • dans : [A la une emploi](#), [A la Une RH](#)

La Caisse nationale des retraites des agents de collectivités locales (CNRACL) a publié son rapport 2023 des statistiques concernant la sinistralité dans la fonction publique territoriale depuis les données de 2022.

Zoom sur les accidents de service, les accidents de trajet domicile-travail et les maladies professionnelles.



C'est l'une des missions dévolues au Fonds national de prévention (FNP) des accidents du travail et des maladies professionnelles de la CNRACL d'établir, au plan national, des statistiques, entre 2021 et 2022, des accidents du travail et des maladies professionnelles constatées dans les collectivités et les établissements, en tenant compte de leurs causes et des circonstances dans lesquelles ils sont survenus, de leur fréquence et de leurs effets.

Les dernières données ont été publiées le 15 décembre dernier. Taux de couverture analysé : 639 615 agents, soit 43,6 % des actifs territoriaux. Le nombre d'événements signalés est globalement en baisse de 10,3 % par rapport à 2021.

Décryptage

Le fonds comptabilise 80,2 % accidents de service (soit 27 969 évènements), dont 64,6 % avec arrêt de travail.

Soit un taux de sinistralité en **baisse de 6 %** par rapport à 2021.

Ces derniers ont eu lieu à **27,7 % entre 10 h et 12 h** et **21,1 % entre 8 h et 10 h**.

Cela s'est traduit par des contusions et des hématomes (23,8 % soit 41 jours d'arrêt en moyenne) et des « Atteintes ostéo-articulaire et musculaire » (21 %, soit : – 52 jours d'arrêt en moyenne).

Quel geste a provoqué ces accidents ?

Des chutes ou des glissades de plain-pied (20 %) et la manipulation d'objets (19 %) en sont les causes.

Ce souvent pendant l'entretien et le nettoyage (16,5 %) et le service aux personnes (9,6 %). Ainsi, sans surprise, ce sont les filières techniques et médico-techniques qui sont les plus concernées.

À noter que les violences et les agressions représentent 5,8 % des accidents de service.

Pour rappel, le gouvernement a lancé, à l'automne, un plan de protection des agents face aux actes de violence des usagers. Les agents d'accueil sont la cible prioritaire.

Agents des communes sont les plus concernés

Autres taux relevés par le document : il y a eu 13,8 % d'accidents de trajet (4 821 évènements débouchant sur 64,6 % d'arrêts) et 6 % de maladies professionnelles (2 101 évènements – 59,4 % avec arrêt).

Les communes concentrent 71,5 % des évènements pour 52 % des effectifs couverts :

	Sinistralité la plus forte	Taux de fréquence le plus important	Taux de gravité le plus élevé
	Métropole (8,8%)	Métropole (42,8)	Métropole (2,2)
	Collectivités de 250 à 499 agents (6,1%)	Collectivités de 250 à 499 agents (23,6)	Collectivités de 250 à 499 agents (1,2)